

REGLEMENT LA VOIE ROMAINE

26 AVRIL 2020 à FONDETTES (37)

Alerte Sportive Fondettes section VTT

Randonnée VTT, GRAVEL, MARCHE et TRAIL, sans chronométrage et sans classement, sur les communes de Fondettes, Luynes, Saint Etienne de Chigny, Cinq Mars la Pile et Mazieres de Touraine.

Participants :

Ces randonnées sont ouvertes à toutes et tous, licencié(e)s ou non et sans limite d'âge.

Sur les parcours, les mineurs devront être accompagné d'un adulte responsable.

Lors de l'inscription, au dos du bulletin d'inscription, une autorisation parentale obligatoire sera à remplir et à signer.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

autorise mon enfant (nom) (prénom)

à participer à la randonnée de l'ASFVTT "La Voie Romaine" qui a lieu à Fondettes le dimanche matin 26 avril 2020.

Fait à : Le : Signature :

Le parcours traverse des propriétés privées pour lesquelles nous avons reçus l'autorisation exceptionnelle des propriétaires le jour de la manifestation. Nous vous remercions donc de respecter ces lieux en dehors de cette journée.

Parcours et horaires de départ :

VTT et GRAVEL :

> 4 parcours VTT/GRAVEL de 30, 45, 60 et 85 km.

2 types de départs au choix :

- soit libre dès 7h30
- soit groupé à 8h30
- départ maxi 8h30 pour le 85 km

> 1 parcours VTT de 15 km encadré par le club.

1 seul départ groupé à 9h30.

MARCHE et TRAIL :

> 2 parcours MARCHE/TRAIL de 10 et 15 km.

Le parcours 30 km VTT/GRAVEL sera également possible en TRAIL.

2 types de départs au choix :

- soit libre dès 7h30
- soit groupé à 9h00

Inscriptions :

Inscriptions de 7h30 à 10h00 au Gymnase Pierre Pilorger, rue du Moulin à Vent.

Ravitaillements :

> 2 à 3 ravitaillements sur les parcours VTT/GRAVEL, 1 sur les parcours de MARCHE/TRAIL.
Ouverture de 8h30 à 11h suivant le positionnement.

> 1 ravitaillement à l'arrivée ouvert de 9h30 à 12h30

Sécurité:

Le port du casque est obligatoire.

Chaque participant s'engage à ce que l'ensemble de son matériel soit conforme à la pratique du VTT et GRAVEL, notamment au niveau des organes de sécurité : frein, casque ...

Les participants sont tenus de respecter, sur la totalité du parcours, le code de la route et les arrêts.

Merci de respecter l'environnement tout au long des parcours en conservant avec vous les emballages de vos produits énergétiques, chambres à air usagées ou toute autre pièce détachée.

Adapter sa vitesse aux difficultés du parcours et en particulier lors des rencontres d'autres usagers.

Être courtois avec les autres usagers des chemins.

En cas d'accident, appelez le 15 ou le 18

Organisation:

L'organisation de la randonnée à souscrit une assurance « responsabilité civile ».

L'organisation recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à la manifestation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique, accident...).

Droit à l'image:

Toutes les photos de la randonnée et des participants pourront être utilisées par les organisateurs.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

